



Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DNC

CONTEXTE ET RECOMMANDATIONS



Réunion d'information : Champagnole. 11 juillet 2025



CONTEXTE

UNE SITUATION INÉDITE

DNC

UNE MALADIE MÉCONNUE

IMPACTS EN ÉLEVAGE

UNE SITUATION DIFFICILE

MALADIE DE CATÉGORIE A

DES RÈGLES (EUROPÉENNES) À RESPECTER

PREVENTION

OBJECTIF 0 FOYER DANS LE 39

MISE EN PLACE D'UNE ZR DANS LE 39

QUELLES CONSÉQUENCES ?

RECOMMANDATIONS

POUR FAIRE AU MEUX..



PRÉFET
DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



L'action sanitaire ensemble

GDS
Jura



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

CONTEXTE

UNE SITUATION INÉDITE



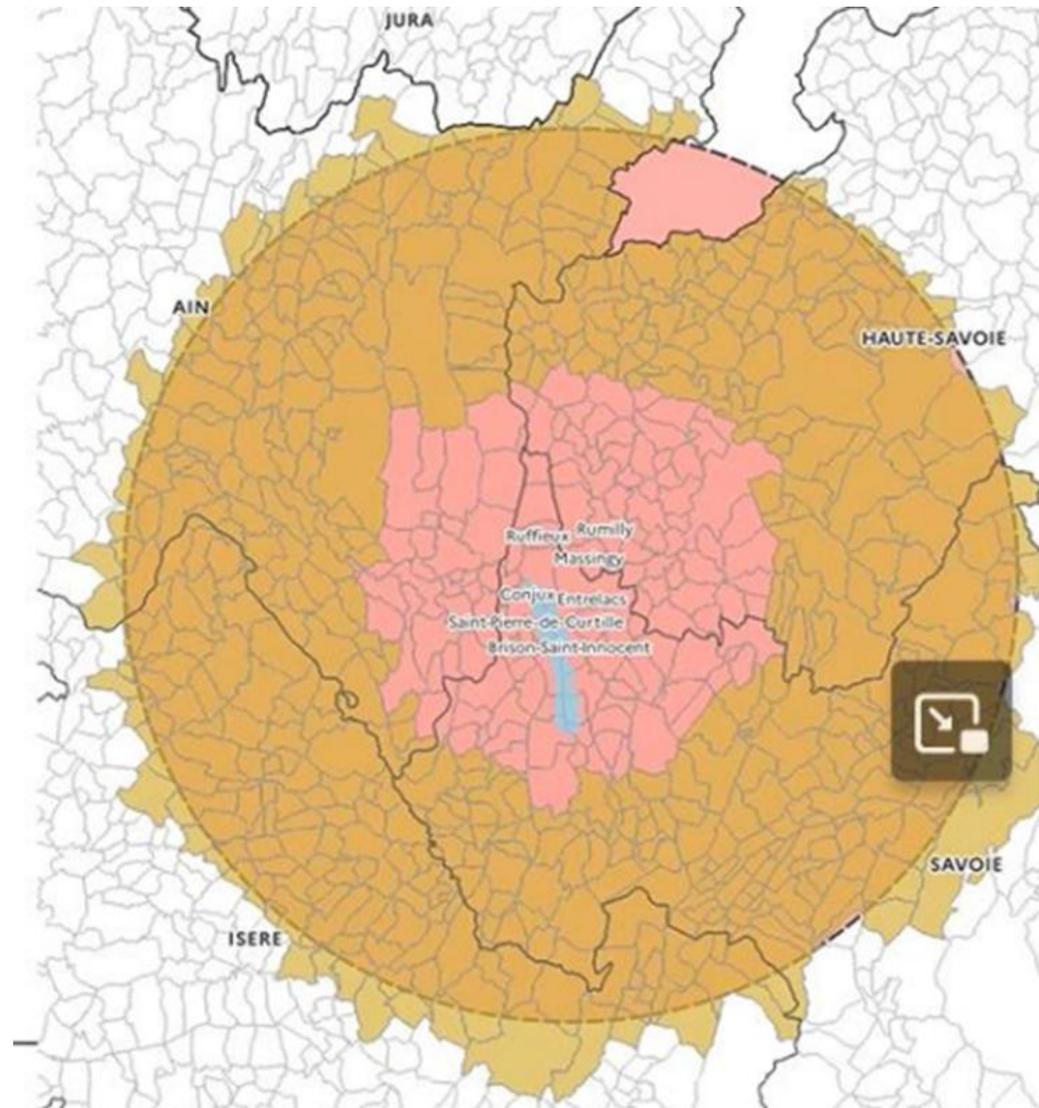
SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

- Epidémie dans les Balkans en 2015-2016
- Présence en Afrique du Nord depuis 2023
- 1^{er} foyer en Sardaigne 21 juin 2025
- 2^{ème} foyer Nord Italie 25 juin 2025
- 1^{er} foyer France (Savoie) 29 juin 2025



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

- Au 10 juillet
- 9 foyers à Entrelacs, Savoie + 1 foyer en Haute-Savoie
- Suspensions en cours
- Autres suspicions infirmées (Ain, Corse, Doubs, Aveyron).
- Zonage : ZP = 20 km, ZS = 50 km (ZP+ZS = ZR)



DNC

UNE MALADIE MECONNUE



VIRUS

Espèces cibles

Uniquement les Bovinés
Famille des varioles ovine et
caprine

Poxviridae

Virus résistant dans le milieu
extérieur (au moins 80 j à 20°C,
8-10 j à 37°C, 1h à 56°C)

Sources

Titre maximal dans les
nodules
Croûtes, jetage, larme,
salive

Transmission vectorielle

Présence longue du virus dans la matière organique

INSECTES VECTEURS

Stomoxes/taons

- Mode de transmission prépondérant
- Flambées aux périodes de pullulation d'insectes
- Stomoxes



+ Taons

- Transmissions directe et indirecte possibles



La voie majeure de transmission est vectorielle sur un mode « mécanique »

INSECTES VECTEURS

Stomoxes/taons

- Transmission « mécanique »

Piqûre d'un bovin infecté avec les pièces buccales
Survie du virus sur les pièces buccales (quelques heures)
Piqûre d'un autre bovin et transmission du virus

DE PROCHE EN PROCHE

- FCO : transmission « biologique »

Ingestion du virus par le culicoïde
Multiplication du virus dans l'organisme
Régurgitation à chaque repas de sang

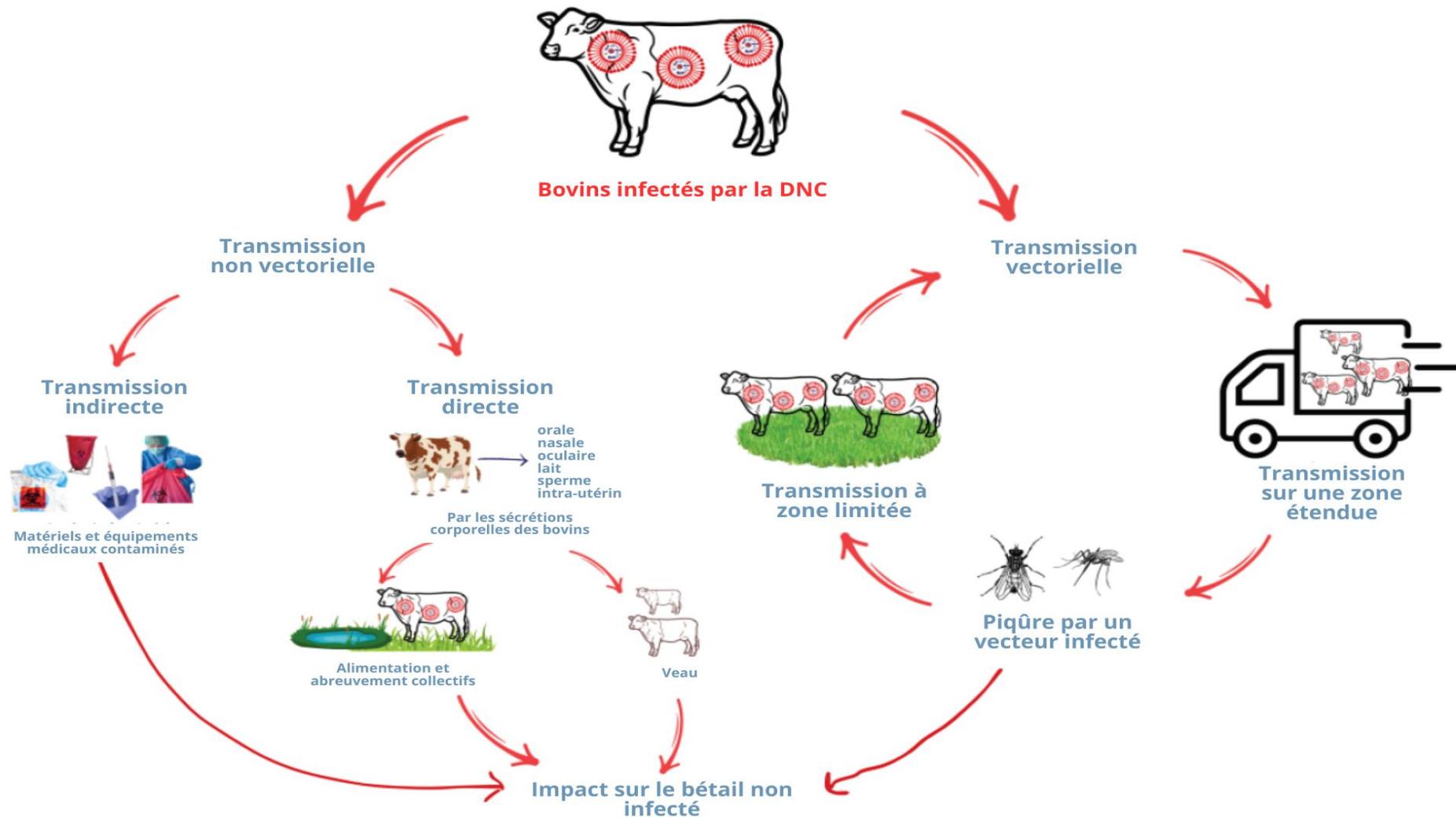
PLUSIEURS DIZAINES DE KM



La voie majeure de transmission est vectorielle sur un mode « mécanique »

VOIES DE TRANSMISSION DE LA DNC

(N.Hidayatik et al. *Open Veterinary Journal*. 2025)



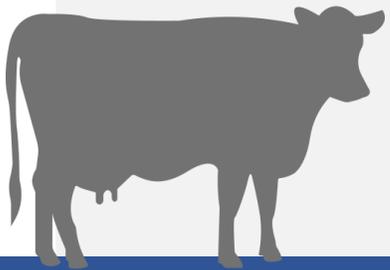
SIGNES CLINIQUES

Incubation de 4 à 14 jours (potentiellement 1 mois)

- Fièvre
- Abattement, amaigrissement
- Anorexie
- Chute de lactation
- Lymphangite, Adénite

- Nodules sur la peau, les muqueuses

- Puis, atteinte digestive et respiratoire



SIGNES CLINIQUES

Phase d'éruption des nodules : 0,5 à 6 cm de diamètre, non adhérents.
Localisation préférentielle : tête, cou , membres et mamelle



Phase de nécrose : dessèchement et détachement du tissu
(2 à 5 semaines)
Virus détectable dans les lésions cutanées jusqu'à 92 jours





PRÉFET
DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



L'action sanitaire ensemble

GDS
Jura



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

IMPACT EN ÉLEVAGE

UNE SITUATION DIFFICILE



CONSEQUENCES EN ELEVAGE

Morbidité supérieure à 90%

Dans une zone « naïve »

Cas de la Savoie :

- J1 : 1 animal malade
- J3 : 3 animaux malades
- J5 : 50% des animaux malades

Evolution rapide et très défavorable



MALADIE DE CATEGORIE A

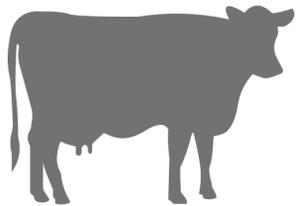
DES REGLES (EUROPEENNES) A RESPECTER



UNE MALADIE RÉGLEMENTÉE

CATEGORIE A : maladie normalement absente de l'Union européenne = Éradication immédiate

(Loi Santé Animale européenne (règlement UE 2016/429)).



- Fièvre aphteuse
- Peste bovine
- Fièvre de la vallée du Rift
- [Dermatose nodulaire contagieuse](#)
- Péripneumonie contagieuse bovine

Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification. Ce sont les maladies à PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) pour une éradication immédiate dès détection.

QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION?



Contacter votre vétérinaire sanitaire



Diagnostic clinique, prélèvement sanguin (PCR), biopsies.



Dépistage en urgence (LNR Montpellier)

La déclaration de tout signe évocateur est nécessaire et importante pour limiter la diffusion de la maladie



Surveillez vos animaux et informez sans délai votre vétérinaire

VACCINATION

- Utilisée en masse dans les crises précédentes (Balkans).
- Nombre des doses limité à l'échelon européen (300 000)
- Stratégie vaccinale définie par le ministère : zone, mise en œuvre, prise en charge financière....





PRÉFET
DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations



L'action sanitaire ensemble

GDS
Jura



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PREVENTION

Objectif : 0 foyer dans
le Jura



LES PRINCIPALES REGLES

Limitation des mouvements

Interdiction depuis ZR

Le virus se déplace avec les animaux et les insectes qui vont avec

Mise en œuvre de mesures de biosécurité sur l'exploitation



Surveillance quotidienne

Déclaration immédiate au vétérinaire sanitaire

Un panel de mesures pour réduire le risque



Introductions



Vecteurs « animaux »



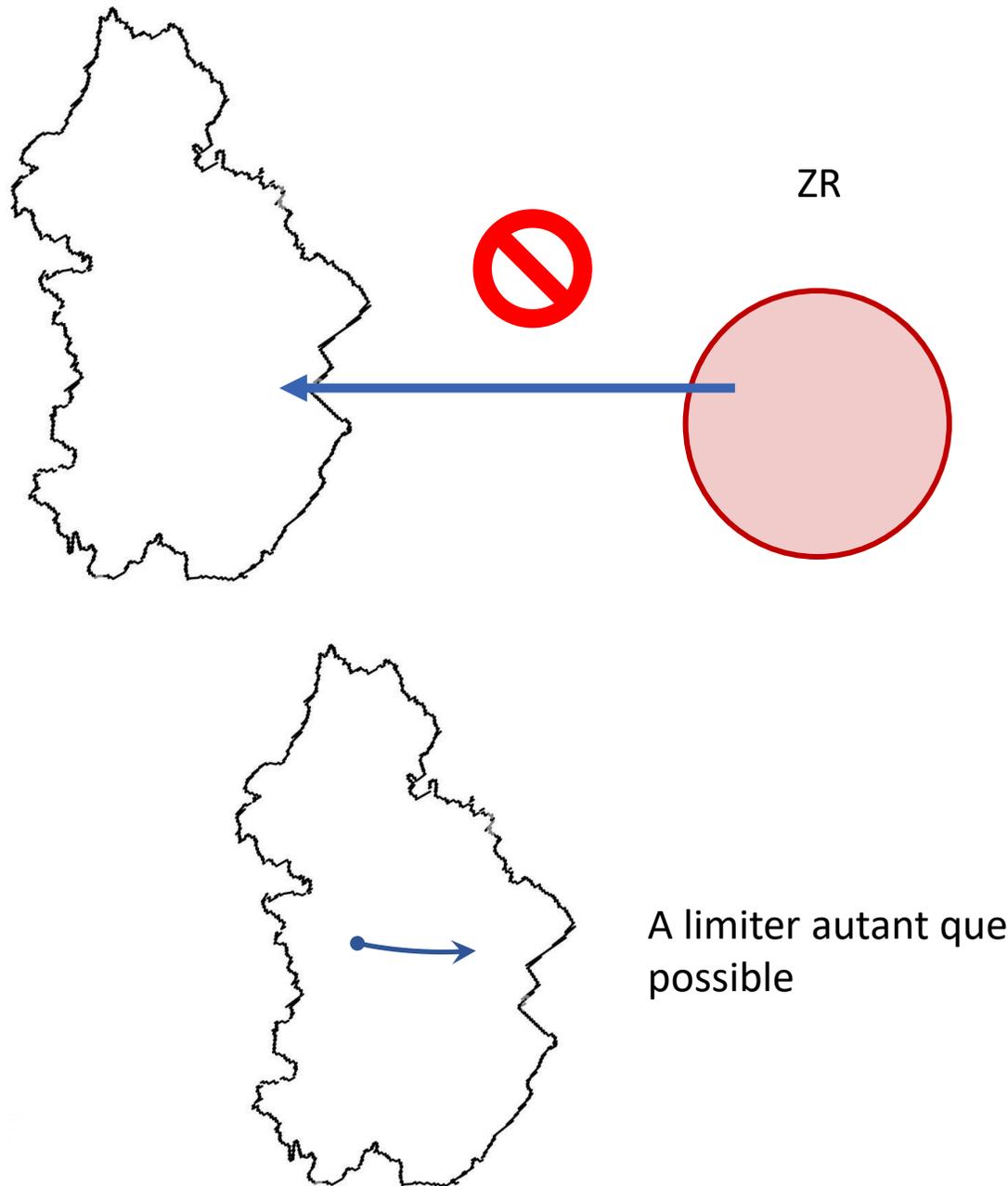
Flux de matériel



Flux de personnes

MESURES DE BIOSECURITE

MESURES DE BIOSECURITE



- Mouvements d'animaux

Le virus se déplace avec les animaux et les insectes qui vont avec

MESURES DE BIOSECURITE



Pédiluve avec produit virucide
(Virkon S, Virocid,...)

Lavage des mains

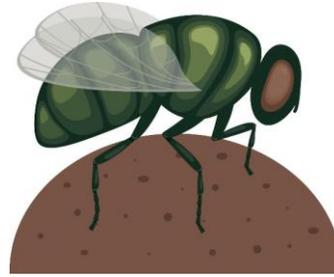


Tenue propre ou usage unique

- Flux de personnes

Limitation de visite aux seuls intervenants indispensables, irréprochables en matière de biosécurité

Gérer le développement larvaire des stomoxes :
action sur l'environnement et traitement
larvicide



Traitement insecticide sur les animaux
(Deltaméthrine). Action discutable sur les
stomoxes mais mieux que rien.

Limiter le « transport » des insectes
par les véhicules



Maintien à l'écart des autres espèces

MESURES DE BIOSECURITE

- Lutte contre les vecteurs

Limiter la « pression » et les déplacements

MESURES DE BIOSECURITE

Eviter les échanges de matériel.

Si besoin : nettoyage +
désinfection (virucide) +
désinsectisation



Eviter le transit/stationnement de véhicules
dans la zone d'élevage.

Pulvérisation des roues avec un produit
virucide



- Flux de matériel

*Eviter l'introduction du virus
par du matériel contaminé*

JURA ENZR (HYPOTHESE)

Conséquence de l'apparition éventuelle de foyers dans le 39 ou à moins de 50 km

Publication d'un Arrêté Préfectoral

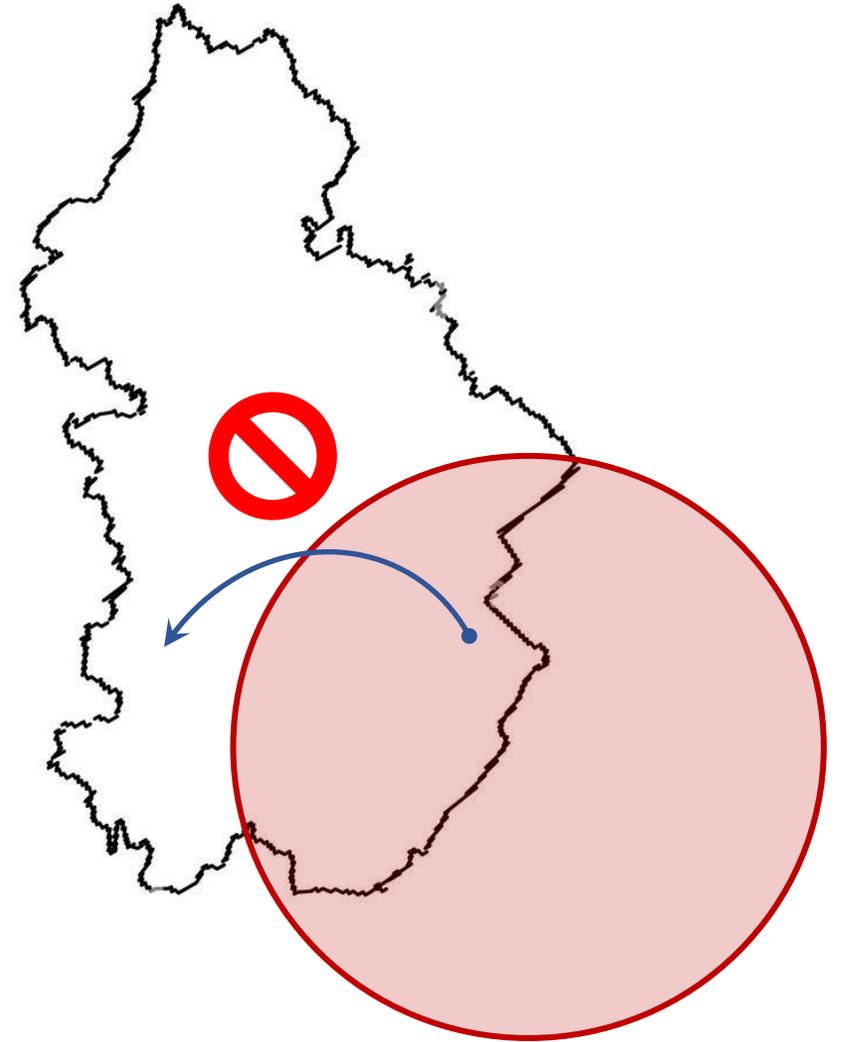


Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Conséquences de la mise en place d'une ZR ?

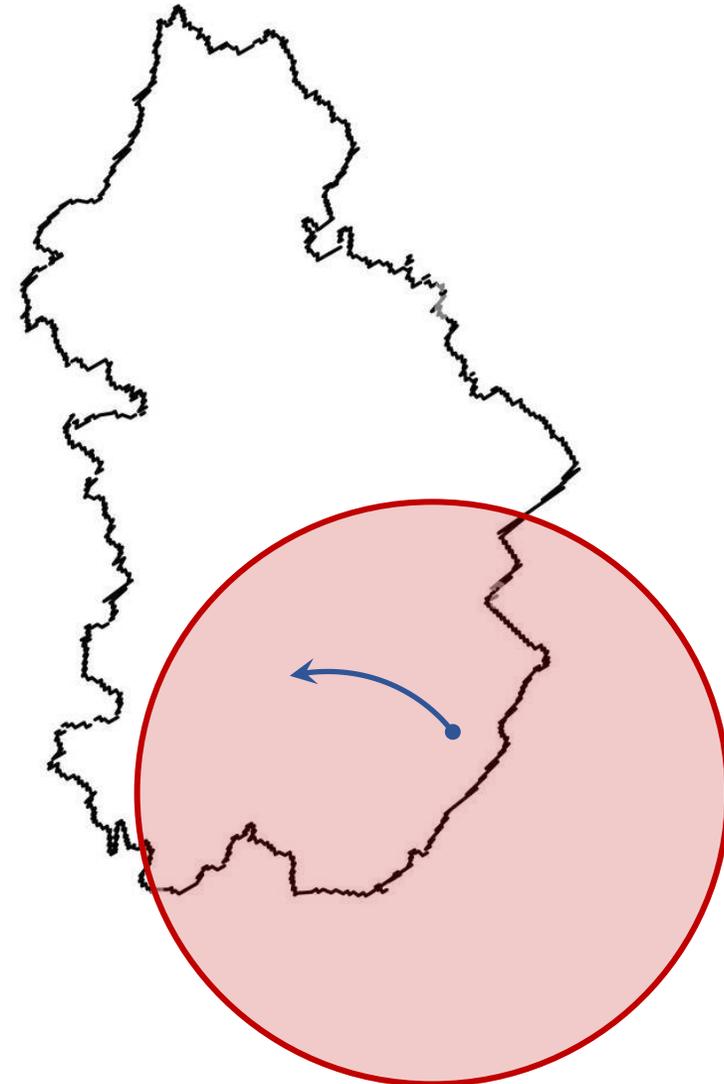
INTERDICTION DE MOUVEMENTS

- Sortie de ZR
→ INTERDIT



INTERDICTION DE MOUVEMENTS

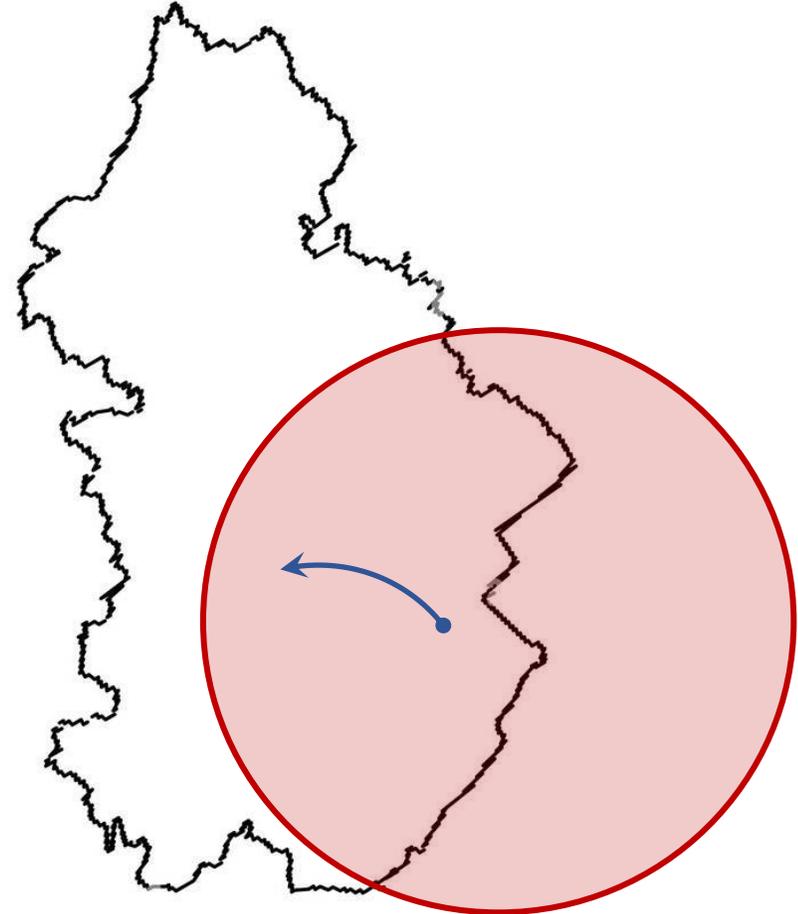
- Sortie de ZR
→ INTERDIT
- Intra ZR élevage
→ INTERDIT



INTERDICTION DE MOUVEMENTS

- Sortie de ZR
→ INTERDIT
- Intra ZR élevage
→ INTERDIT
- Intra ZR abattoir
→ POSSIBLE SOUS CONDITIONS

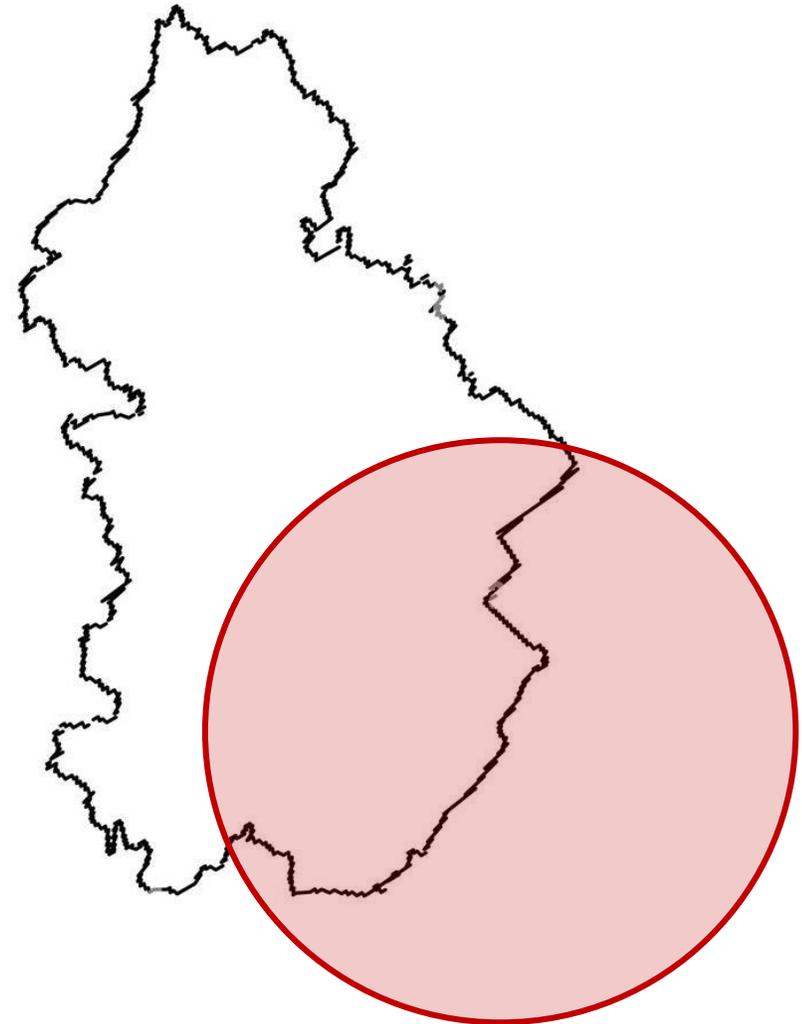
- Choix de l'abattoir
- Examen clinique et Visite d'élevage complète (ZP) – unité épidémiologie (ZS)
- Transport sans rupture de charge ni arrêt, sur grands axes avec désinfection – désinsectisation



SOUS PRODUITS

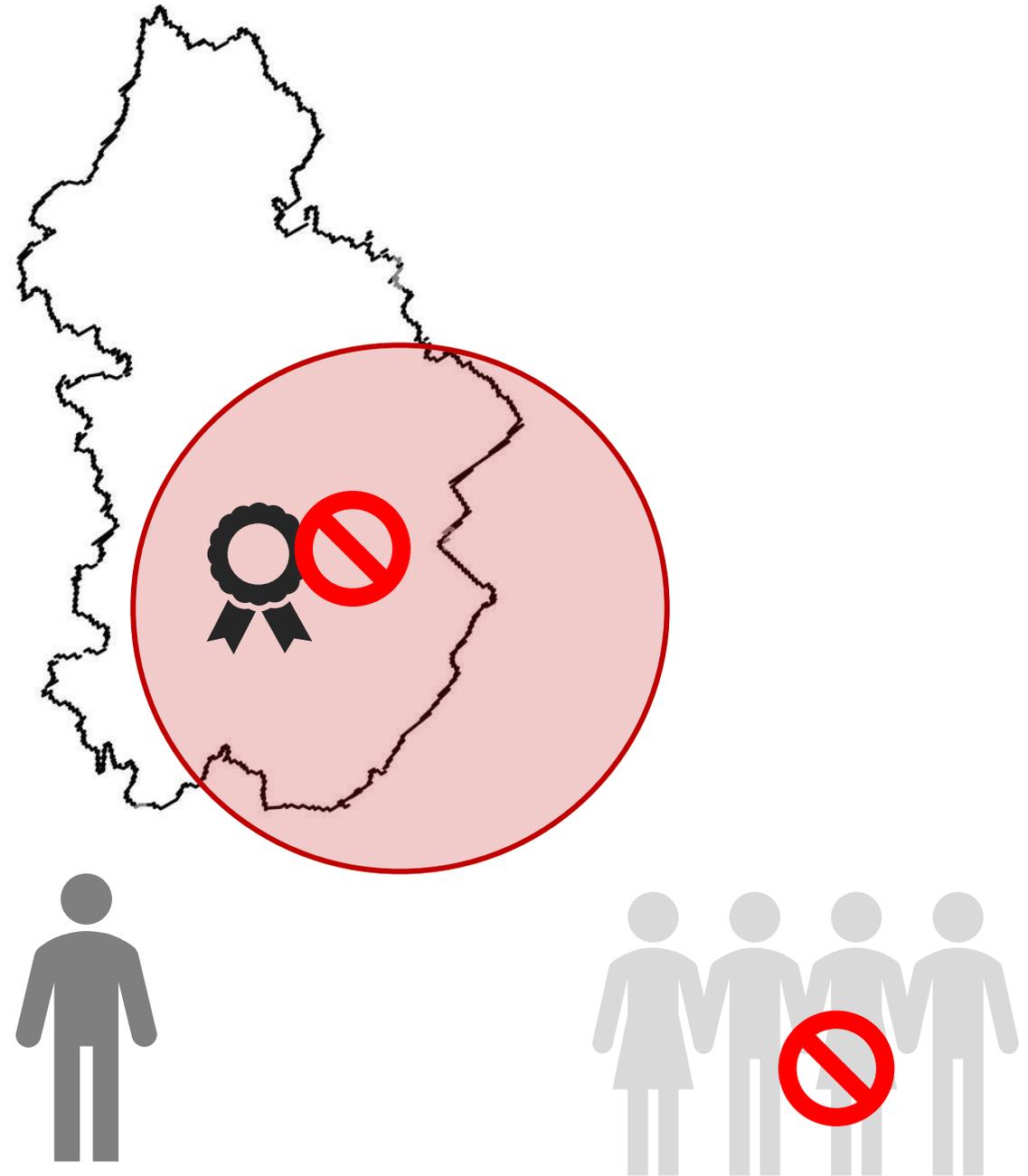
- Epandage de fumier/lisier
→ INTERDIT
- Lait cru
→ SANS RESTRICTION*
- Viande
→ SANS RESTRICTION

i* exceptions : élevage(s) sous APMS



Intervenants en élevage/ rassemblements

- Limitation de visite aux seuls intervenants indispensables + biosécurité irréprochable
- Registre des entrées et sorties tenu à jour.
- INTERDICTION des rassemblements



RECOMMANDATIONS

POUR FAIRE AU MEUX..



RECOMMANDATIONS



SURVEILLER

Surveiller les animaux matin et soir :
état général, nodules,
alimentation/hydratation,
production



APPELER

Contacter son vétérinaire
rapidement en cas
de doute



SECURISER

Limiter tout risque de diffusion
(intervenant, matériel, insectes,
mouvements, ...)

TENEZ VOUS INFORMES

www.gdsbfc.org

Actualités régionales

[Toutes les actualités](#)



DNC : 10 foyers confirmés sur 2 communes voisines en Haute-Savoie

mis en ligne le 10 juillet 2025

La DGAL a publié un point de situation sur les foyers de Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine observés

10 foyers sont confirmés en date du 8 juillet (4 nouveaux depuis le précédent point) : 9 à Entrelacs en Savoie et 1 en Haute-Savoie commune de Massingy, commune adjacente à Entrelacs.

La proximité forte entre ces foyers ne change pas la taille de la zone réglementée définie suite au 1er foyer.

Une réunion sera organisée vendredi par la DGAI pour préciser la stratégie vaccinale envisagée par la France.

agriculture.gouv.fr



10 juillet 2025 Info +

Dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC) : foire aux questions

[santé animale](#) [vétérinaire](#) [élevage](#) [FAQ](#)

Partager la page

